

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Une démarche pédagogique participative et opérationnelle. Alternance de jeux pédagogiques, d'apports méthodologiques, d'exemples concrets et d'exercices pratiques. Possibilité de travaux sur les documents des participants : document unique, ODJ et PV de CHSCT, bilan annuel HSCT... Simulation d'analyse des risques sur la base d'un jeu pédagogique.

Suivant le(s) module(s), les contenus et les durées varient :

- pour les entreprises de moins de 300 salariés
- pour les entreprises de plus de 300 salariés

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

Formation théorique en salle alternée avec la formation pratique sur zone d'évolution

1. La composition du CSE (comité social et économique)

- Composition du CE : Président, secrétaire, trésorier, membres, ...
- Extension possible du CSE : le Conseil d'entreprise
- Les différents statuts des membres du CSE
- Les commissions obligatoires et facultatives du CSE.
- Durée du mandat / renouvellement des mandats,
- Le délit d'entrave

2. Moyens et fonctionnement du CSE

a) Gérer les moyens du CSE

- Formaliser le règlement intérieur du CE,
 - Le crédit d'heures et les déplacements,
 - Les sources d'informations (ponctuelles et récurrentes) du CSE
 - Le bilan économique et social de l'entreprise
 - La BDES
 - Savoir interpréter les indicateurs de l'entreprise
 - Le Local, L'affichage,
 - Les budgets du comité et leur gestion :
 - Le recours aux experts :
 - La personnalité civile du CSE et ses conséquences, les assurances.
- Cas pratique : Analyse des dispositions d'un règlement intérieur

b) Comprendre les documents financiers de l'entreprise

- Lire et analyser le compte de résultat de l'entreprise
- Faire le lien entre compte de résultat et bilan
- Comprendre et interpréter le bilan de l'entreprise

c) Se réunir avec l'employeur

- Calendrier des réunions ordinaires et extraordinaires du CSE
 - Ordre du jour & procès-verbal : les pièges à éviter
 - Qui participe aux réunions : titulaires, suppléants, représentant syndical, représentants de la direction, invités et autres membres... ?
 - Déroulement d'une réunion : de l'ouverture des débats à la clôture de la séance
- Cas pratique : analyse d'un ODJ de CSE

3. Les missions du CSE

a) Dans les relations individuelles avec les salariés

- Présentation des doléances des salariés et autres travailleurs
 - Les relations avec l'inspecteur du travail
 - L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires
 - L'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes et libertés individuelles
- Cas pratique : Contribuer à l'identification de situations de harcèlements

b) Dans le cadre de la bonne marche générale de l'entreprise

- Les attributions d'ordre professionnel et économique.

CADRE RÉGLEMENTAIRE :

Art. L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R. 2315-9 et suivants.

L'ensemble des membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficie de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, quel que soit l'effectif de l'entreprise et y compris lorsque existe une commission santé, sécurité et conditions de travail. Ce droit à la formation existe pour tous les CSE, quelle que soit la taille de l'entreprise ou de l'établissement.

Art. L2315-18 du Code du travail. Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L. 2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Art. R. 2315-11 du Code du travail. La formation doit être renouvelée lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant **4 ans**, consécutifs ou non.

OBJECTIFS :

- Cerner les différents moyens et missions du CSE en matière de S&ST
- Être capable d'adopter le positionnement et les postures adéquates par rapport aux différents acteurs internes et externes de la politique de prévention de l'entreprise
- Participer à la démarche globale de prévention des risques.
- Être capable de conduire une évaluation des risques professionnels et participer à la mise en place ou l'actualisation du Document Unique.

PUBLIC CONCERNÉ :

Membres nouvellement élus et prochainement en exercice de leur mandat au CSE et au CSSCT d'une entreprise de moins ou plus de 300 salariés.

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation en 5 jours.

DURÉE : de 3 à 5 jours.

NOMBRE DE CANDIDAT : 12 personnes maximum.

TARIFS : A partir de 212 €.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Formation en groupe, en présentiel parcours individualisé selon niveau, expérience (cf. convention ou contrat de formation joint). Inscription préalable 24h à l'avance (sous réserve des places disponibles). Nous proposons des formations Inter tous les mois dans nos centres de formation et nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive pour une formation Intra (en 24h selon disponibilité).

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Tous nos centres sont ERP, accessibles aux PMR. FORQA est à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités de mises en œuvre de la formation, le cas échéant les orienter vers nos partenaires.

CONTACT : Pour plus d'informations veuillez contacter votre Conseiller formation ou rendez-vous sur le site www.forqa-groupe.com.

- Les attributions d'ordre social.
 - Veiller au respect des consultations et informations obligatoires.
 - Différencier consultation et information
 - Les principaux sujets de consultation / la compétence du CSE
 - Les délais encadrant la procédure de consultation
 - Le recours à l'expertise du CSE
- Cas pratique : Formuler des observations sur les orientations stratégiques de l'entreprise

c) La gestion des activités sociales et culturelles

- La notion d'Activité économique et sociale
- Ancienneté, quotient familial, catégorie professionnelle... quels critères choisir ? Attention au risque de discrimination

d) La contribution à la santé physique et mentale des travailleurs

- Les obligations de l'employeur et du salarié en S&ST
- Les notions d'AT / MP et l'analyse a posteriori
- L'analyse a priori des risques et le document unique d'évaluation des risques professionnels

LIEU : Intra.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

En intra sur le site de votre choix :

Fourni par votre entreprise :

Une salle de formation équipée de tables, chaises et tableau blanc.

Fourni par FORQA FORMATION :

Un ordinateur, un vidéo projecteur ainsi qu'un stylo et un support stagiaire par participant.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION ET/OU DE L'EXAMEN :

Formateur FORQA FORMATION qualifié dans le domaine de la prévention, l'évaluation des risques professionnels et relations sociales.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION (diplôme, certificat, attestation...)

Obtention d'une attestation de formation "Délégué du personnel Comité social et Economique".

Délivrance d'un certificat de réalisation à la fin de la formation.

FORQA FORMATION fait partie des organismes de formation bénéficiant d'un agrément du préfet de Bourgogne Franche-Comté leur permettant de dispenser la formation économique des membres des CSE prévue à l'article L 2315-63 du Code du Travail.